

La gestion de l'eau douce en Seudre

Daniel Masson

Ifremer, Mus de Loup, 17390 la Tremblade

Introduction

La Seudre est une petite rivière de Charente-Maritime de 45 km de long, drainant 380 km² de bassin versant. Son débit de crue est d'environ 20 m³/seconde. Au-delà de l'agglomération de Saujon, elle se prolonge par un estuaire long de 25 km, dont les marées font un bras de mer atteignant 1 km de largeur. Sur ses rives s'étendent des marais doux ou salés ; les premiers sont occupés par l'élevage bovin extensif et des cultures intensives drainées, les seconds servent à affiner les huîtres, opération terminale de l'élevage ostréicole.

La coexistence de ces deux types d'activité ne se fait pas sans difficultés, notamment pour la gestion de l'eau qui est souvent conflictuelle. Le climat de Charente-Maritime est en effet caractérisé par des étés secs et des hivers pluvieux, ce qui fait que tous ont besoin (ou veulent se débarrasser) de l'eau douce en même temps.

De plus, sur les rives de l'estuaire sont implantés la moitié des établissements d'expédition d'huîtres du bassin de Marennes-Oléron.

Ce dernier produit 30 000 t d'huîtres par an et commercialise à peu près la moitié de la production française. Lors des périodes pluvieuses se produisent des crises, brèves mais parfois violentes, entre agriculteurs et conchyliculteurs que l'Administration est obligée de gérer, s'appuyant sur les organismes scientifiques (Ifremer, Inra) pour ses arbitrages.

La gestion agricole de l'eau douce

Les agriculteurs du marais pratiquent traditionnellement l'élevage bovin extensif, sur prairie naturelle ou cultivée.

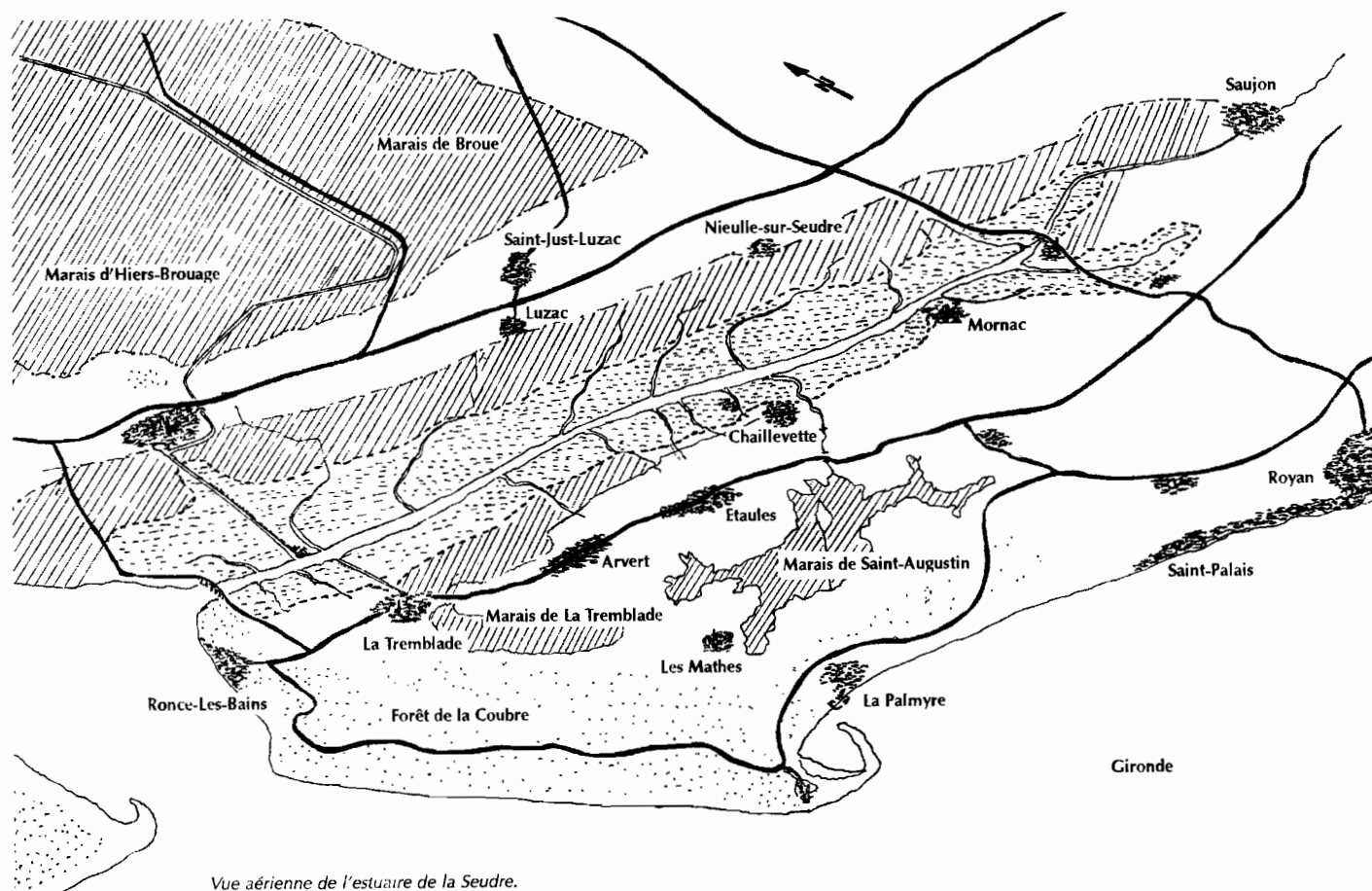
L'entretien du réseau hydraulique de drainage (800 F/ha), la fiscalité plus lourde, puis la politique agricole commune ont fait chuter les revenus de ces éleveurs, parfois en deçà de la rentabilité. Ils se sont donc mis à cultiver sur le marais (résultat des recherches agronomiques) du blé, de l'orge, du tournesol et plus récemment du maïs (voire des cultures maraîchères), toutes productions bien plus rémunératrices que l'élevage.

Conséquences sur la gestion hydraulique

- Les eaux de rejet vers l'aval (milieu marin) contiennent des engrais et des résidus de produits phytosanitaires, indispensables aux cultures, mais pouvant être néfastes aux milieux aquatiques, doux, saumâtre et salé.

- Contrairement aux prairies naturelles qui les précédaient, les cultures ne supportent pas la submersion prolongée (asphyxie racinaire).

Lors des périodes pluvieuses, l'évacuation vers l'aval, gravitaire ou forcée (pompes), est donc indispensable pour sauver les cultures.



Vue aérienne de l'estuaire de la Seudre.

La gestion conchylicole de l'eau dans le marais salé

Sur le bassin de Marennes-Oléron (et comme l'exige le règlement de la marque commerciale), le dernier stade d'élevage des huîtres, avant commercialisation, se fait dans les claires, anciens bassins de marais salants, peu profonds, dans lesquels les mollusques constituent leurs réserves nutritives avant le jeûne hivernal, en consommant le phytoplancton des claires. Cette opération (affinage) améliore les qualités gustatives du produit. Elle nécessite que les claires soient alimentées en eau de mer de bonne qualité, exempte de pollutions, et de salinité convenable (sans variations brusques). L'alimentation en eau des établissements d'expédition obéit aux mêmes règles : par marée de coefficient supérieur ou égal à 80, de deux heures avant à une heure après la pleine mer.

Il faut bien sûr éviter l'intrusion d'eau douce (« le douçain ») dans le système à ce moment-là, afin d'échapper aux pollutions et au choc osmotique, mortel pour les huîtres.

La période critique pour cette activité se situe en octobre, novembre et décembre, les huîtres étant ramenées de l'estran ou des zones profondes vers le marais salé et les établissements. Toute la récolte de l'année est là, sans possibilité de la déplacer en cas de problème.

La crise

Lorsque la Seudre est en crue (pluies d'automne ou d'hiver), il faut impérativement évacuer cette eau vers la mer, faute de quoi certains quartiers de l'agglomération de Saujon sont inondés (la sauvegarde des habitations passe évidemment en premier). L'ouverture des écluses vers l'estuaire entraîne une baisse de salinité de ce dernier, parfois un véritable bouchon d'eau douce (suivant les conditions de marée) qui empêche d'alimenter les chenaux et donc le système hydraulique ostréicole en eau salée.

Les mêmes phénomènes météorologiques responsables de la crue font monter les niveaux dans les marais doux (les rejets pluviaux des agglomérations surplombant les marais accentuent le phénomène). Pour éviter la submersion des cultures, les agriculteurs évacuent cette eau vers l'aval... donc vers le marais salé et la Seudre. Dans certains cas (marais doux de Saint-Augustin et zone ostréicole de Chaillevette), il n'y a que très peu de possibilités pour les conchyliculteurs d'échapper à cette baisse de salinité : on assiste à des mortalités d'huîtres dans les claires (jusqu'à 20 %), parfois dans les établissements, jusque sur les chaînes de conditionnement. Le conflit entre agriculteurs et conchyliculteurs, tous en situation économique déjà difficile, peut tourner au trouble à l'ordre public, obligeant l'Administration à intervenir pour éviter les désordres, gérer le conflit, obliger à la concertation et même arbitrer entre les deux professions.

Afin de fournir aux partenaires (et notamment à l'administration) des indications sur l'état du milieu qui ne prêtent pas à la critique ou à la polémique, l'Ifremer réalise à chaque automne pluvieux (et *a fortiori* en crise) un suivi de salinité sur trois points de la Seudre, dont les résultats sont communiqués en temps réel (télécopie) aux différents acteurs.

D'autres mesures ont été effectuées, conduisant à recommander un projet de pompage en profondeur dans la Seudre pour alimenter une ou plusieurs réserves collectives d'eau salée.

Enfin, lors de la crise de 1994, les mesures de salinité effectuées avant et après un lâcher d'eau dans le chenal ostréicole de Chaillevette ont permis d'obtenir des agriculteurs un arrêt de la vidange du marais doux (au prix, il est vrai, d'une submersion des cultures et d'une baisse de récolte).

Vers une gestion intégrée

La gestion des crises passe évidemment par une bonne circulation de l'information entre les acteurs : dates, heures et durées d'ouverture des vannes et écluses, informations environnementales (pluviométrie, salinité de la Seudre et des chenaux).

Les arbitrages administratifs sont facilités par la présence de données chiffrées sur le milieu (suivi en temps réel autant que possible).

En dehors des crises, l'établissement (ou le rétablissement) de règlements d'eau sur une base protocolaire ainsi que la désignation de correspondants bien identifiés sont une nécessité. Dans la plupart des cas (et sauf pluviosité anormale) ces mesures suffisent.

Pour les situations particulières (marais de Saint-Augustin), des solutions techniques sont à rechercher (écoulement du marais doux vers la Gironde, constitution de réserves collectives d'eau salée, etc.). Une sensibilisation des deux professions à la mesure des paramètres du milieu aquatique est à redévelopper.

Enfin, il importe de mieux connaître le fonctionnement hydrologique de la Seudre, notamment le comportement des bouchons d'eau douce et du « coin salé » en fonction des différentes conditions de milieu (météorologie, marées).

Les campagnes de mesures suivies d'une démarche de modélisation, dans le cadre par exemple de l'établissement d'un système d'information géographique, se justifient parfaitement ici.

Références bibliographiques

Damour I., Pons Y., 1987. Attention... un marais peut en cacher un autre. Chambre d'agriculture de Charente-Maritime.

Chevallier C., Masson D., 1988. Agriculture conchyliculture et circulation des eaux de surface en Charente-Maritime. État actuel des recherches. *Aqua Revue* 21, 27-33.

Racault Y., Chevallier C., Collas P., 1990. Drainage et qualité des eaux dans les marais du littoral atlantique français. International Commission on irrigation and drainage. 14^e Congrès Rio de Janeiro 1990. Rapport Q42R26, 14 pp.

Giraud S., 1997. Contribution à la connaissance de l'hydrologie de la partie maritime de la Seudre : Les apports d'eau douce et leurs conséquences socio-économiques sur l'ostréiculture. Mémoire de Maîtrise. Département de géographie de l'université de Poitiers.